FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°628

Du 07 juin 2023

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 8

Email: district@savoie.fff.fr

Site: http://savoie.fff.fr

Assemblée Générale du 1er Juillet 2023 - 15h30

MERCURY – Salle d 'Animation Rurale

Ordre du jour

14h30

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District: 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de F.C. BELLE ETOILE MERCURY
- Allocution de Monsieur le Maire de MERCURY.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à AITON le 02 juillet 2022
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2022/2023
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2023/2024
- Examen des vœux à déposer par **ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRIT sur feuille à EN-TETE du club avant le 10 JUIN 2023**
- Prise de paroles du Président de LAURAFOOT ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du Repas (Bulletin de réservation en annexe)

Présence Obligatoire des clubs

Amende de 140€ en cas d'absence

SOMMAIRE

- Comité Direction p. 2
- Secrétariat p. 3
- Trésorerie p 4
- Commission des Médailles p 5-6
- Commission F.M.I p. 7
- Commission Sportive Séniors/U20 p. 8-9
- Commission des Jeunes p. 9 à 12
- Commission Futsal p. 13
- Commission des Coupes p. 14 à 17
- Commission Féminine p. 18
- Commission Technique p. 19-20
- Commission d'Appel Disciplinaire p 21-22
- Commission des arbitres p 23 à 25
- Commission Discipline p. 26 à 29
- Annexes p. 29

Rencontres, Amendes, Sommes dues, Bulletin de réservation repas Assemblée Générale, Manifestation Tournoi FUTNET

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 05 juin 2023

Condoléances

Le président du District, les membres du Comité de direction, des Commissions et le personnel présentent, suite au décès du papa de RAYNAL Ghislaine, leurs sincères condoléances à l'ensemble de sa famille et leur soutien en ces moments difficiles.

Décisions Comité de Direction

Le Comité de Direction identifie les matchs sensibles de cette fin de saison et décide la mise en place de délégués aux frais du District.

La traditionnelle Assemblée Générale de début de saison aura lieu le vendredi 1er septembre 2023, à LAISSAUD.

Après avoir pris des renseignements et devant le faible nombre potentiel d'équipes savoyardes, le CD décide : Pour les compétitions U20 garçons et séniors féminines à 11, le district de Savoie ne sera pas en mesure de mettre en place un championnat la saison prochaine. Les clubs intéressés peuvent s'inscrire en Isère ou en Haute-Savoie.

INFORMATION

A compter de ce jour, **tous les mails envoyés par les clubs** devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.
Toutes demandes de modifications de matchs devront être accompagnées du **numéro de match, la catégorie et/ou la poule concernée.**

SECRÉTARIAT

REUNION du Lundi 05 juin 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 29 Mai 2023 au 05 juin 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:
C.A. YENNOIS - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE – Mustapha HAMADI

Commission des Règlements
CHAMBERY SPORT 73 - FC LA ROCHETTE (2)

Commission d'Appel en matière Règlementaire :
F. C. CHAMBOTTE

Commission d'Appel en matière Disciplinaire :
U.S. LA RAVOIRE - A.S. MONT JOVET BOZEL – Oussama BENSEGHIR –

Commission Sportive:
AIX F.C.(2) - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (3) - COGNIN SP. - U.S. LA RAVOIRE - U.S. MODANE - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - Union Olympique Albertville - Association futsal Rochette olympique - C.A. YENNOIS - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - F. C. DE CHAUTAGNE – ES BOURGET DU LAC –FUTSAL BOURGET UNITED – FC DE CHAUTAGNE – FC DES BAUGES (2) – CA ST JEAN DE MAURIENNE – USC AIGUEBELLE – AS MONT JOVET BOZEL –US CHARTREUSE GUIERS – AS DE BARBERAZ – FC DE HAUTE TARENTAISE –

Commission Des Arbitres:
Didier CAUCHETEUX - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE

Commission de Discipline:
Courrier :
A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMB. - FC BEAUFORTIN QUEIGE – CHAMBERY SPORT 73 –
Rapport :
Sauveur MICALLEF - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – Martine LECHALARD

Commission Statut de l'Arbitrage:
MADI Ahamada –

Commission FAFA :
LAuRAFoot Ligue - Mairie d'UGINE -

TRÉSORERIE

Lundi 05 juin 2023

Virements :	AS NOVALAISIENNE	261,00 €
	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	308,98 €
	AS PORTUGAIS CROIX ROUGE	500,00 €
	JS CHAMBERIENNE	587,45 €
	FC MERCURY BELLE ETOILE	1 278,95 €
Chèque :	MARTHOD SP	17,50 €

Vous trouverez, en annexe de ce Foot Savoie, le tableau récapitulatif des sommes dues au District en date du 30 mai 2023

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail, accompagné du R.I.B du District

COMMISSION DES MEDAILLES

Président : Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

MÉDAILLES de DISTRICT
Saison 2022/2023

Médailles OR

GEREMIA Jean Pierre	APREMONT
LAURENT Georges	US ST REMY DE MAURIENNE
REY Franck	AS CUINES LA CHAMBRE
SPADA Jean Claude	ES TARENTAISE

Médailles ARGENT

BELLI Sylviane	MONTMELIAN
CARIN Céline	MERCURY
LAMBERT Cyril	FC SUD LAC
LEGROUX Mickael	MERCURY
MARIN Nicolas	MERCURY
MAILLAND ROSSET Louis	DRUMETTAZ
VILLEGAS Benoit	FC CHAUTAGNE
YSARD Jérôme	ASS.FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

MÉDAILLES de LIGUE
Saison 2022/2023

sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médaille Vermeil

HANS Alain	District

Médailles ARGENT

ANGLADE Peggy	FC CHAUTAGNE
BOULOUT Nicolas	ASS. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE
GACHET Jacky	District
RICHARD Denis	AIGUEBELLE

MÉDAILLES de FEDERALE
Saison 2022/2023

Médaille OR

CRESTEE Denis	District

COMMISSION F.M.I

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76
Mail : savoiefmi@outlook.fr

RAPPEL IMPORTANT EN CAS DE PROBLEME

Utilisation de la procédure d'effacement données et cache

Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous invitons à utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

https://savoie.fff.fr/simple/f-m-i-effacement-des-donnees/

Cela pourrait régler votre problème

Si le problème persiste, comme indiqué de nombreuses fois, contactez-nous pour vous aider à régler le problème

FMI procédure pour match non joué

Toute rencontre inscrite sur la tablette doit être validée.
En cas de match non joué, utiliser la procédure disponible sur le site.

https://savoie.fff.fr/simple/fmi-procedure-match-non-joue/

FMI : utilisation

Nous rappelons que **vous DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant, pendant et après le match.

Pour les ententes pensez à vérifier vos effectifs dès la disponibilité des matchs

N'attendez pas le dernier moment pour vérifier que tout va bien (tablettes non chargées, manque des joueurs, absence de match proposé,)

Et que vous devez remplir la feuille d'anomalie FMI en cas de problème rencontré lors de l'utilisation de la FMI qui empêcherait son utilisation.

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI **avec en particulier procédure pour absence de l'arbitre**
Et sur internet dans assistance FMI (adresse HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/) vous trouverez des informations Importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63
Adjoint : Sauveur MICALLEF

Réunion du 05 juin 2023

Présents : MRS. HANS, MICALLEF, VALENTINO, GACHET

COURRIERS RECUS

Forfaits journée du 28 mai 23 Match N° 24782452 CHY PORT CRX RG 2 // LE BOURGET DU LAC ES 1 (1°forfait)
Match N° 25645938 AS MONTAGNY 1 // ES - DRUMETTAZ MOUXY 3 (2°forfait)
Match N° 24782587 VILLARGONDRAN FC 1 // LA RAVOIRE US 2 (1) forfait)

US SAINT REMY DE MAURIENNE : lu et noté
CHAMBERY SPORT 73 : lu et noté

CHAMPIONNATS

Les montées et les descentes ne seront communiquées que vers le 26 juin.
SUITE AUX DOSSIERS ENCORE EN COURS « INUTILE DE TELEPHONER AVANT. »

NOTE AUX CLUBS DE D4

ERRATUM : Pour les poules de D4, comme présenté en AG du district du 02 juillet 2022, les montées et descentes sont prévues dans le tableau de nos règlements sportifs adaptés du fait des poules à 10 équipes. Il faut lire 9ème et 10ème à la place de 11ème et 12ème.

AMENDES FORFAITS

Match N° 24782452 CHY PORT CRX RG 2 // **LE BOURGET DU LAC ES 1 (1°forfait)**
Le BOURGET DU LAC ES 1 DOIT 175 € AU DISTRICT et doit 9KMS X2 =18 € au PORT CRX RG 2 Qui s'est déplacé au match aller

Match N° 25645938 AS MONTAGNY 1 // **ES - DRUMETTAZ MOUXY 3 (2°forfait)**
ES - DRUMETTAZ MOUXY DOIT 205 € AU DISTRICT et doit 100KMSX2€ =200 € à MONTAGNY Qui s'est déplacé au match aller

Match N° 24782587 VILLARGONDRAN FC 1 // **LA RAVOIRE US 2 (1) forfait)**
La RAVOIRE u 2 DOIT 175 € AU DISTRICT et doit 75KMSX2€ = 150 € à VILLARGONDRAN Qui s'est déplacé au match aller

HOMOLOGATIONS

Match N° 24782452 CHAMBERY PORT CROIX ROUGE 2 // **LE BOURGET DU LAC 1 ES (1°forfait)**
CHAMBERY PORT CROIX ROUGE 2 **3 BUTS 3 POINTS** // LE BOURGET DU LAC ES **0 BUT 0 POINT**

Match N° 25645938 AS MONTAGNY 1 // **ES - DRUMETTAZ MOUXY 3 (2°forfait)**
AS MONTAGNY 1 **3 BUTS 3 POINTS** // ES DRUMETTAZ MOUXY 3 **0 BUT 0 POINT**

Match N° 24782587 VILLARGONDRAN FC 1 // **LA RAVOIRE US 2 (1°forfait)**
VILLARGONDRAN FC 1 **3 BUTS 3 POINTS** // LA RAVOIRE US 2 **0 BUT 0 POINT**

Match n° 24782532 CAM ST JEAN 2 // LA ROCHETTE FC 1 Résultat confirmé 9/0
Le CAM ST JEAN **9 BUTS 3 POINTS** LA ROCHETTE FC 1 **0 BUT 0 POINT**

Match N° 24856167 UO ALBERTVILLE 3 // AS HTE COMBE SAVOIE 1 Match perdu par pénalité à ALBERTVILLE SANS **REPORT DE POINT POUR HTE COMBE UO** ALBERTVILLE 3 **0 BUT MOINS 1 POINT** // AS HTE COMBE SAVOIE 1 **1 BUT 0 POINT**

Match N°24782576 LA BATHIE US 1 // LA RAVOIRE US 2 Match perdu par pénalité pour LA RAVOIRE US 2 sans report de point pour la BATHIE US 1 // LA BATHIE US 1 **1 BUT 1 POINT** // LA RAVOIRE US 2 **0 BUT MOINS 1 POINT**

Match N°24856164 QUEIGE BEAUF 1 // UGINE AS 2 Match perdu par forfait pour QUEIGE BEAUF 1
QUEIGE BEAUF 1 **0 BUT 0 POINT** UGINE AS 2 **3 BUTS 3 POINTS**

Match N°24782447 NIVOLET FC 2 // CHARTREUSE GUIERS US 2 Résultat confirmé 7-0
LE NIVOLET FC 2 **7 BUTS 3 POINTS** CHARTREUSE GUIERS US 2 **0 BUT 0 POINT**

Rappel règlement sportif du district

Article 23 Diminution de Points

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain.

Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

Dans les championnats « Minimes », « Cadets » la diminution sera de 2 points pour la cinquième expulsion au cours de la saison et de 1 point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.
Seuls les dirigeants sanctionnés d'une suspension ferme seront concernés.

J.P Création
Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 05 juin 2023

Présents : Mrs. HUNSTEDT, SOARES, DIETZ, VALENTINO, FONTAINE
Excusés : Mme LECHALARD

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Déclaration ententes :

CUINES - AIGUEBELLE - ST REMY ENTENTE BASSE MAURIENNE gérée par AIGUEBELLE
AS HAUTE COMBE - ALBERTVILLE gérée par AS HAUTE COMBE
FCV - FCST entente gérée par VILLARGONDRAN stade de ST JULIEN
CA MAURIENNE tous les matchs se joueront stade GAVARINI à ST JEAN

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

Note aux Clubs

RAPPEL IMPORTANT
Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

NOTE AUX CLUBS

Le club de BARBERAZ ayant fait forfait général toutes les équipes qui devaient les rencontrer sont exemptes.

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Courriers clubs reçus

A - LIEU DE RECONTRE 1 & PLANNING DES CLUBS.
BAUGES FC /LA SAVOYARDE - ENT. CHAUTAGNE CULOZ / ENT. BASSE MAURIENNE.

B - MODIFICATION HEURE DE MATCH & DATE.
C.A. MAURIENNE – YENNE C.A. LE BOURGET. Lu et Noté vos courriers.

C - MATCH D.3.A AVEC UN NOUVEL HORAIRE.
Match n°25697084 BAUGES FC. 1 / GJ LA SAVOYARDE 2 se joue à 15H00 à LESCHERAINES le 11 juin.

U/15 à 8.
Reçu feuille plateau du 04 juin 2023 ET S LE BOURGET / LA ROCHETTE.

Précision concernant le départage entre 2 équipes ex aequoen Phase 2 (matchs secs) de la phase 2

Le règlement sportif championnat jeunes Minimes U15 ne précise pas la détermination du départage entre 2 équipes ex aequo en phase 2 avec matchs secs (sans aller/retour).
Les règlements précisent que « tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Commission des Jeunes du District, conformément aux Règlements Généraux du District, de la Ligue et de la FFF ».
Sur ce, la Commission des Jeunes décide d'appliquer dans son intégralité l'article 15 des Règlements sportifs du District pour départager les équipes ex aequo des poules U15 de la phase 2 de la saison 2022/2023.

U13 Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21

Courriers :

- ET S LE BOURGET DU LAC :
  Programme des matchs du 03 juin

- GROUPEMENT JEUNE DE L'EPINE : (2)
  Réception du règlement de leur tournoi U10 / U11 et U12 / U 13 du Samedi 24 Juin 2023.
  Accord de la commission des Jeunes dans la mesure ou le temps total de jeu de dépasse pas :
  U10 / U 11 : 75 minutes
  U12 / U 13 : 90 minutes

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

Courrier reçu :

A TOUS LES CLUBS :
La commission rappelle que vous devez :
- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif et la remettre au club accueil.

US CHARTREUSE GUIERS : Tournoi samedi 17 juin à ST LAURENT DU PONT

U9 Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

(Article 5 des R.G. de la ligue)

Note aux Clubs

Il est obligatoire de communiquer par mail, en vous servant de la messagerie officielle xxxxxx@laurafoot.org du club. Les mails personnels ne sont pas pris en compte car de nombreuses correspondances ne précisent pas le nom du club.

Les clubs « en déplacement » sont dans l'obligation de prévenir le club « recevant » en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes pour la bonne organisation du plateau.

Je rappelle qu'il est primordial de prévenir le référent du club accueil, quand vous avez des problèmes d'effectifs…

Retour des documents dans le temps.
Chaque club doit se présenter le jour des plateaux avec une feuille d'effectif, correctement et lisiblement renseignée.
Les feuilles des plateaux doivent être entièrement remplies.

Le listing des équipes doit être donné au club recevant le jour du plateau.

U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

- **NOTE AUX CLUBS :**

A la lecture des feuilles de match et suite aux échanges avec certains référents, il semblerait qu'il y ait un manque de vigilance et de rigueur sur l'organisation de la pratique U6/U7 (mise en place du jeu d'éveil et respect des lois du jeu, notamment avec la relance protégée). Merci de communiquer massivement auprès de vos parents accompagnateurs pour que le climat des plateaux reste agréable et favorable à l'épanouissement des jeunes.

Les règles du jeu doivent permettre la continuité du jeu et la facilité des remises en jeu (relance protégée, distance des adversaires, interdiction de tacler). Les éducateurs / éducatrices doivent être rigoureux pour observer et faire appliquer les règles. L'auto-arbitrage doit être éducatif et participatif. Il ne s'agit pas d'être simplement spectateur … Si un éducateur intervient, il est complètement dans son droit et dans ses missions !

- **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2023 :**

Samedi 10 juin : Pratique à 4 vs 4 pour les 2 catégories (U6/U7), à LAISSAUD :

2 créneaux de pratique sur inscriptions (formulaire Google Forms à remplir au mois de mai)

- Le matin : 10H00 – 12H30
- L'après-midi : 14H30 – 17H00

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 05 juin 2023

Championnat Futsal seniors Savoie/ Haute Savoie Pays de Gex

Le championnat est terminé, sauf éventuelles réclamations ou appels, c'est l'A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1 qui est champion de SAVOIE et accède en R2.

Divers

Mail de Futsal Bourget United souhaitant quitter la R2 pour la saison prochaine.

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du 05 juin 2023

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD,
Excusée : Ghislaine RAYNAL,

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2023-2024

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2023/2024 de la Coupe de France (seniors libres).

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS **avant le 15 juin 2023**
et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.
Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2022/2023,
vous devez vous inscrire via le menu :
« Compétitions » / « Engagements » / « Saison 2023/2024 » et afficher le centre de Gestion :
Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2023 (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros

FINALE JEUNES

Les Finales jeunes U15 à 8, U15 et U17 auront lieu le samedi 10 juin 2023 à

ENTRE DEUX GUIERS

STADE ANDRE CHANET

14h00

COUPE U15 A 8

CHAMBOTTE 2	vs	LA ROCHETTE

15h30

COUPE U17 TRONCY

CHAMBERY SAVOIE FOOT	vs	CA MAURIENNE

18h00

COUPE U15 PILLET

CHARTREUSE GUIERS 1	vs	GJ LA SAVOYARDE 1

Merci aux clubs tirés « RECEVANT » d'amener une tablette pour la FMI

RESULTAT FINALE

Félicitations aux clubs vainqueurs des Coupes et Festival

COUPE CORTADE

US PONTOISE

COUPE RAFFIN

MONTMELIAN

COUPE TROPHEE 73

MONTMELIAN

COUPE U13 PIGNIER

FC NIVOLET

COUPE U13 SERALINI

JS CHAMBERY

FESTIVAL U11 CREDIT AGRICOLE

CSF CHAMBERY

PEREQUATION

FINALE SENIORS

COUPE CORTADE

Demi-finale – Jeudi 18 mai 2023

Nombre de rencontres :	2
Nombre de clubs :	4
Total des frais engagés :	584.50 €
Frais d'arbitrage :	450.50 €
Frais de déplacement :	134.00 €
Soit par club :	**146.13 €**

Les clubs ci-dessous doivent au District

US LA RAVOIRE :	82.12 €
SP COGNIN :	76.12 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC CHAMBOTTE :	76.07 €
US LE PONT :	82.17 €

COUPE RAFFIN

Demi-finale – Jeudi 18 mai 2023

Nombre de rencontres :	2
Nombre de clubs :	4
Frais d'arbitrage :	426.60 €
Frais de déplacement :	146.00 €
Total des frais engagés :	572.60 €
Soit par club :	**143.15 €**

Les clubs ci-dessous doivent au District

FC MERCURY :	69.15 €
US PONTOISE :	71.15 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

MONTMELIAN :	66.35 €
SP COGNIN :	73.95 €

FINALE JEUNES

COUPE U15 – GEORGES PILLET

Demi-finale – Le 18 mai 2023

Nombre de rencontres :	2
Nombre de clubs :	4
Frais d'arbitrage :	417.70 €
Frais de déplacement :	282.00 €
Total des frais engagés :	699.70 €
Soit par club :	**174.93 €**

Les clubs ci-dessous doivent au District

GROUPEMENT LA SAVOYARDE :	18.92
ENT BASSE MAURIENNE-Aiguebelle :	48.92

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

US CHARTREUSE GUIERS :	21.17
FC HAUTE TARENTAISE :	46.67

COUPE U17 TRONCY

Demi-Finale jeudi 18 mai 2022

Nombre de rencontres :	1	Frais d'arbitrage :	189.80 €
Nombre de clubs :	2	Frais de déplacement :	28.00 €
Total des frais engagés :	217.80 €	**Soit par club :**	**108.90 €**

Les clubs ci-dessous doivent au District
ENT DRUMETTAZ MOUXY : 80.90 €

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District
CHAMBERY SAVOIE FOOT : 80.90 €

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
CARTON BLEU 2022-2023

Après la mise en place du carton **Automne c'est** maintenant au tour de la phase **printemps** pour les catégories **U 15 - U 17** ainsi que pour toutes les catégories **séniors**

Chaque club de ces catégories devra remplir son document **(voir lien ci-dessous)** en MAJUSCULE en inscrivant :

« La Catégorie ; La Poule ; le Nom des clubs qui vous ont reçu et de faire les totaux de points »

et le renvoyer au plus tôt au secrétariat du district ou à l'apporter lors de l'Assemblée Générale du 1 Juillet 2023

Email : district@savoie.fff.fr

Attention : il faut noter uniquement les clubs qui vous ont reçu.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/Carton-bleu-vierge-Printemps-2023-1.pdf

Tous les clubs qui ne renverraient pas ce document correctement rempli et à la date prévue seront automatiquement retirés de ce challenge.

Attention : Ne participeront pas à ce challenge les équipes ayant fait un forfait

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :
Mr SPADA Jérôme au 06.76.04.25.57

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

05 juin 2023

Championnat

sont inscrits :

ST REMY
CŒUR DE SAVOIE
CHARTREUSE GUIERS
ENT PORTCR/LE BOURGET
HAUTE TARENTAISE 2
LA ROCHETTE
CHAUTAGNE
AIGUEBELLE
AIX
ENT GFVD 2
MONTMELIAN

Ententes

GFVD 2 LA BOURBRE/PONT DE BEAUVOISIN/NOVALAISE
ENT PORTUGAIS CHAMBERY CROIX ROUGE ET LE BOURGET DU LAC

Modifications et divers

Rencontre n° 24964311 – FC HAUTE TARENTAISE 2 contre USC AIGUEBELLE 1 est programmée le 4 juin 2023 à 12H45.
Stade Albert MARTIN à BOURG ST MAURICE.
Pas de nouvelle de cette rencontre, pas de FMI, pas de feuille papier, pas de rapport.
Merci au FC HAUTE TARENTAISE 2 de nous tenir au courant rapidement.

Crédit Mutuel

COMMISSION TECHNIQUE

05 juin 2023

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates desformations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs
Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Certifications 2022 - 2023

- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 13 juin 2023 en soirée
Lieu : ST HELENE SUR ISERE
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)
Julien HAFSAOUI (FC ST MICHEL SP)
Maxime LAMBERT (CHAMBERY SAVOIE FOOT)
Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 24 mai 2023

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats
Date : jeudi 15 juin 2023 en soirée
Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : 2
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Souleymane GUEGE (AS MANIVAL)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 26 mai 2023

COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

05 juin 2023

Compte rendu

Compte rendu d'audition du 05 juin 2023

Dossier N°9 : Appel du club de l'US LA RAVOIRE et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°24782277 : US LA RAVOIRE (1) – US LA MOTTE SERVOLEX (2) - Seniors D2 Poule unique du 02/04/2023

Objet : Sanction 5 matchs fermes dont auto + 1 match avec sursis à l'encontre d'un joueur de l'US La Ravoire. Amende de 45 €.
Résultat acquis sur le terrain (0-2), amendes pour arrêt du match et frais de dossier à instruction à l'encontre du club de La Ravoire

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :
M. BILLAUD (Président), F. FONTAINE (Secrétaire), L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET et B. CAMUS

En présence des personnes convoquées,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de l'US La Ravoire ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant les explications données par le club de l'US La Ravoire,

Considérant les explications du représentant de la Commission de discipline qui a traité le dossier,

Regrettant l'absence du joueur convoqué ainsi que de l'arbitre de la rencontre,

Sur ce,

Considérant que l'arbitre central est absent lors de l'audition mais confirme le rapport établi.

Considérant que le club de La Ravoire remet en cause la décision de la Commission de Discipline suite à l'arrêt de la rencontre par l'arbitre, que ledit match aurait dû reprendre et que s'il n'a pas repris, il doit être rejoué,

Considérant que le club de La Ravoire conteste également l'amende à l'encontre du club suite à l'arrêt du match car c'est l'arbitre qui a décidé de l'arrêt de la rencontre.

Considérant que la Commission de Discipline pour prendre sa décision a établi que le joueur de la Ravoire est fautif car en insultant l'arbitre, il a fait dégénérer la situation sans quoi le match aurait été probablement à son terme ce qui justifie le partage de l'amende pour l'arrêt du match entre l'arbitre de la rencontre et le club de La Ravoire,

Considérant que l'arbitre de la rencontre déclare dans son rapport s'être senti menacé et qu'il a pris la décision d'arrêter le match, qu'il a la possibilité de le faire et qu'à ce titre cette décision ne peut être remise en cause.

Considérant que la Commission de Discipline a la possibilité de prendre la décision d'acter le résultat acquis sur le terrain,

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant le Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire de référence de la F.F.F. pour ce type d'infraction,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- de confirmer toutes les décisions prises en première instance par la Commission de Discipline,

2- le club de l'US La Ravoire est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 05 juin 2023

La CDA
Présent : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS,
Excusé : Mr Luc ALIX, Emmanuel BONTRON, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH

COURRIERS RECUS

-M. Ahamada MADI, dossier de renouvellement 2023/2024
-M. Ahamada MADI, lettre de démission du club FC CHAUTAGNE

REUNION SUIVI - ARBITRE

Le vendredi 23 juin 2023 à 19h00
à l'Auditorium -Maison des Sports
District de Football de SAVOIE

M. Didier ANSELME Président de District de Football de SAVOIE
M. Daniel DESMARIEUX, Président de la Commission des Arbitres,
Les formateurs et les membres de la Commission des Arbitres du District de Football de Savoie,

Convoque à la réunion, Formation Module n°8 SUIVI

Les stagiaires :
-Melles Rabab CHAKIR (TARENTAISE), Fatima EDDOUM (UGINE)

-Mrs Dylann Tiji BAKA (UGINE), Paul MOREL (HAUTE TARENTAISE), Leon LECHIFFRE-LETENEUX (ST BALDOPH), Maxime DA COSTA (LE BOURGET LAC), Youssef FOUAZI, Hamza BENKEMOUCHE, Nathan DE NARDI, Emeric HALDJIAN, Nils ROUX GARCIA, Youssef RHIFARI (J S C), El Hadyi AW, Adel ZERAIBI (C S F), Marc DENCHE (AIGUEBELLE), Remi BENOIT (LA BATHIE), Tiva BABOU (NIVOLET), Mathis COUX,
Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX), Abdulkadir DENIZ (BARBERAZ), Younes EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), Habib NEFFATI, Cyril TISSOT (LAISSAUD), Hugo POINTET (MERCURY), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE)

Nous ferons ensemble un bilan de vos expériences sur la fonction arbitrale et les difficultés rencontrées lors de cette première saison

Personnes qui sont cordialement invitées à ce module :
-Le Candidat reçu (présence obligatoire)
-Les parents du candidat, s'il est mineur
-Le référent du club de l'arbitre stagiaire
-Un dirigeant du club de l'arbitre stagiaire

DESIGNATIONS ARBITRE – COUPE DE SAVOIE JEUNES

Stade André CHANET
38380 – ENTRE DEUX GUIERS
Le 10 juin 2023

Coupe U 15 à 8 (14h00)
-Arbitre : M. Ugo POINTET (MERCURY)
-Arbitre Assistant 1: M. Emeric HALADJIAN (J S C)
-Arbitre Assistant 2 : M. Ismael HAMADI (CHARTREUSE GUIERS)

CoupeTRONCY - U17 (15h30)
-Arbitre : Melle Ninon MOUSSELARD (UGINE)
-Arbitre Assistant 1 : Nicolas MASSEBOEUF(MERCURY)
-Arbitre Assistant 2 : M. Zakarya SAYAH (U O ALBERTVILLE)

Coupe PILLET - U15 (18h00)
-Arbitre : M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE)
-Arbitre Assistant 1 : M. Mateo PAINDAVOINE (U S PONTOISE)
-Arbitre Assistant 2 : M. Timothée DONNEAUD (CS F)

PREPARATION THEORIQUE EXAMEN LIGUE - ARBITRE

Prochaine date, Module préparation examen Ligue :
Le vendredi 09 juin 2023 à 19h00
Au District de Football de SAVOIE
Maison des SPORTS
90 Rue HENRI OREILLER
73000 CHAMBERY

DOSSIER ARBITRE -SAISON 2023-2024

Vous allez recevoir dans les prochains jours, votre dossier de renouvellement de licence « Arbitre »

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible **(délai de rigueur fixé 15 août 2023).**

Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « foot clubs ».

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue.

Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2023, délai de rigueur.**

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, en plus vous ne serez pas désigné.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE DISTRICT – SAISON 2023 / 2024

Les arbitres de toutes catégories sont convoqués le samedi 09 septembre 2023, de 8h00 à 13h00

Définition de la matinée *:*
-08h00 (rendez-vous au stade, pour les tests physiques TAISA)
-10h30 Assemblée Générale des Arbitres
-13h00 Fin de réunion

Mesdames et Messieurs les Arbitres, merci de bien noter cette date
Rappel : Rassemblement OBLIGATOIRE

DATES A RETENIR

-Vendredi 9 juin 2023 : Formation Module (Examen Ligue)
-Lundi 12 juin 2023 : Réunion de CDA
-Jeudi 15 juin 2023 : Réunion Plènière de CDA
-Vendredi 16 juin 2023 : Formation Module (Examen Ligue)
-Lundi 19 juin 2023 : Réunion de CDA
-Vendredi 23 juin 2023 : Réunion Regroupement des Arbitres stagiaires (Saison 2022-2023)
-Lundi 26 juin 2023 : Réunion de CDA

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 5 juin 2023

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET
Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE

COURRIERS

Club FC BEAUFORTAIN QUEIGE :
Suite à votre mail reçu le 1er juin 2023, la commission de discipline vous répond avoir pris connaissance de vos écrits. Les décisions ont été prises selon vos écrits, vos dires et par rapport aux règlements.

DEMANDES AUX CLUBS

Arbitre : M. VARELA FURTADO Edson :
Suite aux graves incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Sénior D3 Poule A, entre CHAMBERY SPORT 73 et l'ENT FOOT CHAUTAGNE, du dimanche 4 juin 2023, la commission de discipline vous demande de nous faire parvenir un rapport détaillé concernant ces graves incidents au plus tard le lundi 12 juin 2023 à midi.

Délégué : Mme LECHALARD Martine :
Suite aux graves incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Sénior D3 Poule A, entre CHAMBERY SPORT 73 et l'ENT FOOT CHAUTAGNE, du dimanche 4 juin 2023, la commission de discipline vous demande de nous faire parvenir un rapport détaillé concernant ces graves incidents au plus tard le lundi 12 juin 2023 à midi.

Club de CHAMBERY SPORT 73 :
Suite aux graves incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Sénior D3 Poule A, entre CHAMBERY SPORT 73 et l'ENT FOOT CHAUTAGNE, du dimanche 4 juin 2023, la commission de discipline vous demande de nous faire parvenir un rapport détaillé concernant ces graves incidents au plus tard le lundi 12 juin 2023 à midi.

Club d'ENT FOOT CHAUTAGNE :
Suite aux graves incidents qui se sont déroulés lors de la rencontre Sénior D3 Poule A, entre CHAMBERY SPORT 73 et l'ENT FOOT CHAUTAGNE, du dimanche 4 juin 2023, la commission de discipline vous demande de nous faire parvenir un rapport détaillé concernant ces graves incidents au plus tard le lundi 12 juin 2023 à midi.

INFO AUX CLUBS

Club d'AS MONT JOVEL BOZEL:
Match du 27 mai 2023 – Cadets U17 – D2 – AS MONT JOVEL BOZEL / AS HAUTE COMBE
La commission de discipline vous informe avoir soumis votre dossier à instruction.

Club d'AS HAUTE COMBE :
Match du 27 mai 2023 – Cadets U17 – D2 – AS MONT JOVEL BOZEL / AS HAUTE COMBE
La commission de discipline vous informe avoir soumis votre dossier à instruction.

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.
Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

INFORMATIONS

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.
Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de discipline du 05 juin 2023 - extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	**Compétition**	**Rôle**	**Nom de club**	**Date match**	**Libellé décision**	**Date d'effet**
05/06/2023	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	28/05/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	12/06/2023
05/06/2023	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	27/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	27/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	D2	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	D2	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	D2	Joueur	U.S. MODANE	28/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023
05/06/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	20/05/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	12/06/2023
05/06/2023	CADETS U17 D2 PRINT	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	20/05/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	12/06/2023

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Sommes dues
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Manifestation « Tournoi FUTNET » à BARBERAZ